

**Septième séance**

Mercredi 22 février 2006, 11 h 15

Présidence de M. Schindler

Le PRÉSIDENT

Notre programme d'aujourd'hui est particulièrement lourd puisque nous sommes appelés à examiner les rapports de la Commission de vérification des pouvoirs, le rapport du Comité plénier sur ses travaux qui se sont déroulés du 7 au 17 février, suivis du projet de convention maritime consolidée et, enfin, du deuxième rapport de la Commission de proposition.

**RAPPORTS DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION
DES POUVOIRS: PRÉSENTATION DES RAPPORTS
DONT LA CONFÉRENCE PREND ACTE**

Le PRÉSIDENT

La première question à notre ordre du jour est l'examen des rapports de la Commission de vérification des pouvoirs. J'invite les membres du bureau de la commission à venir prendre place à la tribune: le président, M. Ezeasor; le délégué des employeurs, M. Sulpice; et le délégué des travailleurs, M. Crumlin.

Je donne la parole à M. Ezeasor, délégué gouvernemental du Nigéria, président et rapporteur de la Commission de vérification des pouvoirs, pour qu'il nous présente les rapports.

Original anglais: M. EZEASOR (gouvernement, Nigéria; président et rapporteur de la Commission de vérification des pouvoirs)

C'est un honneur pour moi de présenter à la Conférence une brève synthèse des activités de la Commission de vérification des pouvoirs pour cette Conférence maritime. Il s'agit du premier et deuxième rapport de la commission (*Comptes rendus provisoires* n^{os} 2B et 2C).

J'ai le plaisir de vous informer que l'intérêt pour cette Conférence confirme l'importance historique du texte dont nous avons discuté. Cent six sur 178 Etats Membres de l'Organisation internationale du Travail sont représentés lors de cette Conférence. Cela représente près de 60 pour cent de tous les Membres et il s'agit là d'une augmentation importante par rapport à la session maritime précédente (84^e) où 48 pour cent des Etats Membres étaient représentés ou par rapport à la 74^e session maritime en 1987, lorsque 51 pour cent des Etats Membres étaient représentés.

Le nombre total de délégués titulaires accrédités est également impressionnant. En 1987, il y en avait 267, en 1996, 290, alors qu'ils sont aujourd'hui 380.

Pendant la Conférence, la commission n'a reçu qu'une seule objection qui était présentée en dehors des délais concernant la nomination d'un délégué travailleur à la Conférence. Etant donné que la commission n'a pas été tenue d'examiner cette objection présentée tardivement, elle s'est trouvée dans une situation sans précédent dans l'histoire de l'OIT: la commission n'avait pas de recommandation à présenter à la Conférence concernant la nomination de délégués ou de leurs conseillers pour la Conférence. La commission note avec plaisir cette situation dans laquelle les gouvernements et les partenaires sociaux ont respecté les règles relatives à la nomination et qui ont été établies par la Constitution de l'OIT. La commission espère que cet exemple donné par la Conférence maritime sera suivi par les sessions futures de la Conférence internationale du Travail.

La commission a reçu cinq réclamations concernant le non-paiement ou le paiement partiel des débours des représentants des gens de mer. Les conclusions de la commission concernant ces réclamations sont exposées dans son second rapport.

La commission note également avec satisfaction le nombre croissant de femmes à cette Conférence par rapport à la session maritime précédente de 1996. En effet, les femmes représentent 19 pour cent des délégués et conseillers accrédités à la Conférence alors que, lors de la dernière session maritime de 1996, elle n'était que de 9,8 pour cent et moins de 3 pour cent lors de la session maritime de 1987.

Je voudrais remercier la Conférence d'avoir placé sa confiance en moi, en m'ayant nommé en tant que membre à la présidence de la commission. Je voudrais également remercier mes deux collègues M. Guy Sulpice, délégué armateur de la France, et M. Pdraig Crumlin, délégué gens de mer de l'Australie, pour leur esprit de coopération et de consensus dans lequel nous avons travaillé lors de cette Conférence.

Pour terminer, je voudrais remercier les membres du secrétariat de la commission pour leur dur labeur et leur coopération qui nous ont permis de dégager un consensus dans l'ensemble de nos discussions. Je souhaite sincèrement remercier également le Directeur général ainsi que le bureau juridique de l'OIT pour leur soutien.

Le PRÉSIDENT

Je note avec une grande satisfaction que l'un des rapports nous donne des chiffres intéressants, en particulier le total de personnes accréditées, 1 135;

le nombre de pays présents, 106; et fait ressortir l'augmentation de la proportion des femmes parmi les délégations.

Je vous rappelle que ces rapports ont été approuvés à l'unanimité par la commission. La Conférence est invitée à en prendre acte.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence a pris acte de ces rapports?

(Il est pris acte des rapports.)

Je voudrais féliciter très sincèrement les membres de la Commission de vérification des pouvoirs de l'excellent travail qu'ils ont accompli et exprimer aussi ma gratitude au secrétariat qui lui a apporté son appui tout au long de ses travaux.

RAPPORT DU COMITÉ PLÉNIER: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant passer à l'examen du rapport du Comité plénier qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 7, partie I.

Lorsque nous aurons terminé l'examen de ce rapport, nous poursuivrons avec l'adoption du projet de convention consolidée sur le travail maritime qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 7, partie II.

J'invite les membres du bureau du Comité plénier à venir prendre place à la tribune: le président, M. Carlton; le vice-président employeur, M. Lindemann; le vice-président travailleur, M. Orrell; et les rapporteurs, M^{me} Abdel Hamid Elsayed, M. Bell et M. Boumpopoulos.

Je vais donner maintenant la parole aux rapporteurs pour qu'ils nous présentent le rapport de ce comité plénier et nous allons commencer par M. Boumpopoulos.

Original anglais: M. BOUMPOPOULOS (gouvernement, Grèce; rapporteur du Comité plénier)

Tous les intervenants ont souligné l'importance historique de cette session de la Conférence. Pendant les discussions du Comité plénier, certains ont souligné que la prochaine session maritime n'aurait certainement pas lieu avant quelques années. C'est donc pour moi beaucoup plus qu'une simple formalité de dire, avec un sentiment d'honneur sincère et profond, que c'est un véritable privilège que le Comité plénier m'ait choisi pour présenter son rapport et pour dire aux participants à la Conférence que le secteur maritime a montré le chemin du travail décent.

Grâce à beaucoup de travail, à l'engagement en faveur du tripartisme et du dialogue, et à l'élaboration de la convention du travail maritime, le Comité plénier a traduit ce dessein dans les faits en créant un quatrième pilier pour la réglementation des activités maritimes, un instrument vivant simple à comprendre, facile à mettre à jour, et qui pourra être appliqué de manière uniforme partout dans le monde une fois qu'il entrera en vigueur. Cet instrument est une réponse effective, moderne et globale aux besoins du secteur maritime – qui est un secteur véritablement mondialisé –, un instrument qui résulte de la mise en pratique des principaux éléments positifs de la mondialisation, c'est-à-dire la coopération et la collaboration.

Pour rappeler le contexte des travaux du comité, je comparerai l'ensemble de l'élaboration de la convention à l'Odyssee, histoire célèbre de l'Ulysse d'Homère.

Voilà comment elle commence: «Parle-moi, Muse, de l'homme qui a souvent été éloigné de son cap. Après avoir pillé les hauteurs sacrées de Troie, il a connu bien des villes et des hommes, a appris à connaître leur cœur. Il a enduré bien des souffrances en haute mer, il a lutté pour sa vie, et pour ramener ses compagnons à bon port.»

En fait, l'histoire commence avec l'Accord de Genève, à savoir l'idée de réunir travailleurs et armateurs dans une commission paritaire maritime pour définir une nouvelle approche des normes du travail maritime qui permettrait, d'une part, une protection globale et effective des droits des gens de mer aux fins du travail décent et, d'autre part, des conditions égales pour les gouvernements et les armateurs, avec assez de flexibilité pour pouvoir garantir cette protection.

Le Conseil d'administration du BIT a approuvé cette idée et, à la suite d'une décision adoptée à sa 280^e session en mars 2001, a institué un Groupe de travail tripartite de haut niveau sur les normes du travail maritime, en vue de l'élaboration de cet instrument.

La première session du groupe de travail tripartite a jeté les fondements qui ont permis à nos travaux d'aboutir. Des réunions de quatre semaines de groupe de travail tripartite de haut niveau ont eu lieu entre 2001 et 2004. En outre, des réunions de deux semaines d'un sous-groupe tripartite du groupe de travail tripartite de haut niveau se sont tenues pendant la même période pour examiner les propositions.

Les résultats de ces consultations ont été ensuite présentés à la Conférence technique maritime préparatoire qui s'est tenue du 13 au 24 septembre 2004. Ensuite, à la demande de la Conférence technique maritime préparatoire, le Conseil d'administration a approuvé la tenue d'une réunion tripartite d'intersession sur le suivi de la Conférence technique maritime préparatoire, qui a eu lieu du 21 au 27 avril 2005, afin de mener à bien les travaux de cette Conférence.

Vous comprendrez maintenant qu'il était justifié de faire référence à l'Odyssee.

Le Comité plénier disposait pour commencer ses travaux de deux rapports préparés par le bureau:

- un rapport sur l'adoption d'un instrument consolidé regroupant les normes du travail maritime; et
- un projet de convention du travail maritime consolidé.

Ces rapports rendent précisément compte du travail accompli pendant cinq années de négociations difficiles et ambitieuses.

Le rapport sur les débats du Comité plénier est long, mais il le fallait, car il sera particulièrement important pour ceux qui souhaiteront savoir pourquoi certains éléments ont été pris en compte, et d'autres non.

Les résultats de cette Conférence ont été obtenus, entre autres, grâce aux efforts intenses qui ont été déployés, et à la détermination de nombreuses personnes à l'échelle nationale, régionale et internationale.

Je mentionnerais en particulier M. Franz Miller, ancien chef de la division de la formation et de la protection sociale des gens de mer, qui relève de l'Autorité maritime danoise.

Convaincu de traduire les sentiments de toutes les personnes présentes, je vous prie, une fois la convention adoptée, de bien vouloir parapher une

lettre qui sera adressé à Franz Miller, absent de cette Conférence pour des raisons de santé, pour souligner combien il a contribué à la réalisation de cet objectif et pour lui souhaiter bonne chance au nom de tous les participants à cette Conférence.

Je remercie aussi tout particulièrement le Bureau. Permettez-moi notamment de mentionner Monique Zarka-Martres, Terry Powell, Antoinette Juvet-Mir, Dominick Devlin, Moira McConnel, Tomi Kohiyama, Dani Appave, Brandt Wagner, Jean-Yves Legouas, Joachim Grinsmann, Catherine Brakenhielm-Hansell, Dimitri Pentsov, Guillaume Loonis-Quelen, Gyong Park, Anamaria Vere, George Politakis, Christine Bader, Martin Hahn, Mark Johnson, Bob Drew.

Ces personnes, ainsi que leurs collègues – experts, traducteurs, interprètes, greffiers, personnes chargées du traitement de texte – ont travaillé nuit et jour pour nous, et dans un but commun, à savoir rendre service au secteur maritime.

Je tiens tout particulièrement à remercier M^{me} Ann Herbert et M. Javier Escobar, qui ont coordonné et organisé les travaux avec beaucoup de compétence.

Je voudrais également rendre un hommage particulier, pour sa contribution, au conseiller juridique M. Loïc Picard, à son équipe et au Comité de rédaction pour son excellent travail.

Il est impossible de terminer sans nommer M^{me} Cléopatra Doumbia-Henry, femme exceptionnelle dont le nom et la personnalité extraordinaire seront toujours associés à la convention du travail maritime.

Je donne maintenant la parole au représentant gouvernemental des Bahamas, qui va vous donner des informations détaillées sur le travail que le Comité plénier a réalisé ces dernières semaines.

Original anglais. M. BELL (gouvernement, Bahamas; rapporteur du Comité plénier)

C'est un grand privilège pour moi que de prendre la parole devant la Conférence internationale du travail lors de sa session maritime, et je suis également très honoré d'avoir été choisi par le Comité plénier pour présenter notre rapport avec mon excellent collègue, Georges Boumpopoulos.

Il est regrettable que le troisième membre de notre équipe, M^{me} Fatma Abdel Hamid Elsayed ait été rappelée dans sa capitale pour des questions urgentes.

C'est un plaisir tout particulier pour moi que de pouvoir faire rapport sur le succès des travaux de notre comité, qui a produit, vous en conviendrez, un instrument remarquable.

Mon collègue a déjà évoqué les antécédents de la convention, ce qui signifie que je peux maintenant aborder l'élaboration de l'instrument. C'est un instrument volumineux et complet, qui regroupe 68 instruments maritimes existants, et il me serait impossible de le décrire en détail compte tenu du peu de temps dont nous disposons. Je me contenterai donc d'en distinguer quelques caractéristiques et de vous parler de la manière dont le comité a travaillé.

S'il y a deux mots qui résument les travaux du comité, ce sont les mots «compromis» et «respect». «Compromis» est un mot qui peut être assez dérogatoire de nature et impliquer que nous sommes parvenus au plus petit dénominateur commun. En fait, ce à quoi nous sommes parvenus, c'est au niveau le plus élevé d'un accord tripartite envisagea-

ble sur une diversité de sujets qui touchent à presque chaque aspect de la vie d'un marin. Nous avons réussi à atteindre ce degré de compromis grâce au respect que toutes les parties se sont témoignées les unes aux autres.

Ceux d'entre vous qui n'ont pas participé aux premières réunions préliminaires seront peut-être surpris de constater qu'aussi peu de modifications ont été apportées au projet qui nous a été présenté par le Bureau au début de notre Conférence.

En fait, c'est un hommage que nous rendons à nombre de personnes, à savoir toutes celles qui ont participé aux réunions précédentes; un hommage à la sagesse de ceux qui ont dirigé ces réunions et surtout au Bureau, qui a su transformer des discussions parfois assez incohérentes en un projet de texte logique et compréhensible. Cette équipe du Bureau était dirigée par M^{me} Cléopatra Doumbia-Henry, qui a été la force motrice de tout l'exercice. Je suis sûr que d'autres personnes évoqueront encore, au cours de la matinée, l'importance de son rôle. C'est pendant ces réunions préliminaires que le respect mutuel entre les parties s'est fait jour.

Cent quinze amendements ont été proposés au texte de la convention, dont 57 ont été adoptés, soit dans leur forme originale, soit tels que sous-amendés. Quelques amendements proposés concernaient uniquement des modifications rédactionnelles, mais la plupart portaient sur des questions de fond.

Aucun pays ni aucun groupe n'a soumis de proposition concernant des modifications qui n'étaient pas importantes. Toutes ces propositions de fond ont été soumises parce que leurs auteurs avaient un avis très arrêté sur la question. C'est pourquoi le fait qu'un aussi grand nombre d'entre elles aient été retirées, ou que l'on ait accepté de les retirer ou de les modifier, témoigne de l'esprit de coopération dans lequel le comité a mené ses travaux.

L'instrument est composé d'un préambule, d'articles qui énoncent les droits et les principes fondamentaux ainsi que les responsabilités essentielles des Membres, et de cinq titres séparés couvrant chacun un secteur important du travail et de la vie des gens de mer; il faut se rappeler que, pour la plupart des gens de mer, il s'agit non seulement de travailler à bord d'un navire mais aussi d'y vivre.

Chaque titre consiste en règles et en un code. Le code comporte deux sections: la partie A est contraignante et la partie B contient des orientations, que les parties à la convention sont tenues de prendre dûment en compte lorsqu'elles s'acquitteront de leurs obligations en vertu de la partie A.

Cette convention a ouvert une nouvelle voie pour l'OIT. La façon dont elle a été élaborée était novatrice, et nombre de procédures ont été rationalisées pour accélérer l'acceptation du contenu sur une base tripartite. La convention elle-même compte un certain nombre de caractéristiques novatrices, dont l'une permettra de modifier facilement le code lorsque certaines conditions requises seront remplies. Cela permettra de garder la convention à jour et de faire en sorte qu'elle réponde aux besoins des marins.

Plus importantes encore peut-être sont les dispositions du titre 5, qui énonce les moyens d'application par l'Etat du pavillon et par l'Etat du port, ce qui permettra à la convention d'être solidement ancrée.

Les navires visés par la convention seront inspectés par l'Etat du pavillon et des certificats seront

délivrés y attestant de la conformité. Les Etats du port seront en mesure d'inspecter ces certificats pendant les inspections de contrôle par l'Etat du port, mais ils pourront également procéder à d'autres inspections s'ils ont des motifs clairs qui les y poussent.

Il y a également une clause qui permet de veiller à ce que les navires des Etats non-parties à la convention ne bénéficient pas d'un traitement plus favorable lorsqu'ils arrivent dans les ports d'un Etat qui, lui, est partie à la convention. Les dispositions relatives à l'application constitueront une incitation importante pour les Etats, les poussant à ratifier l'instrument, et rassureront tous les partenaires sociaux sur le fait que les navires opéreront dans des conditions d'égalité.

La convention est complète; les termes «marins» ou «gens de mer» et «navires» y ont été définis de manière très large pour protéger le plus grand nombre possible de personnes qui servent à bord des navires. En même temps, un certain degré de souplesse a été intégré; dans le texte, par exemple «l'équivalence dans l'ensemble» est la capacité pour les administrations, après consultation des partenaires sociaux, de prendre des décisions sur des cas douteux ou limites, pour déterminer qui devrait, ou non, être considéré comme marin. Cela permettra, me semble-t-il, une large ratification.

Il y a eu un nombre assez restreint de points d'achoppement pendant nos discussions, et l'un de ces points a été la question des conditions relatives à l'entrée en vigueur. A une occasion, nous avons dû recourir à un vote à main levée mais, à d'autres occasions, il a été possible de résoudre les problèmes en créant un petit groupe de travail, ou parce que les auteurs d'une proposition ont retiré leur proposition d'amendement, ou grâce à l'élaboration d'un texte de compromis.

Le comité a été aidé aussi à prendre les décisions les plus difficiles par la Commission d'organisation des travaux. L'unanimité a été absolument remarquable. Cent-six pays ont participé à cette Conférence, soit plus de 1 100 délégués. Nous pouvons tous être fiers, car nos divergences ont été rares, et nous sommes parvenus à un consensus sur un très grand nombre de questions.

Lorsque Georges a présenté son rapport, il nous a ramenés à la mythologie grecque. J'aimerais vous ramener dans une époque plus récente, aux temps historiques. En 1492, juste avant ma naissance, Christophe Colomb a mis les voiles pour trouver un raccourci vers la Chine et l'Inde. Au lieu de cela, il a trouvé un nouveau monde, et le premier endroit qu'il a découvert était les Bahamas. Il a débarqué sur l'île de San Salvador.

Il y a presque cinq ans, nous nous sommes embarqués pour un voyage qui visait à faire fusionner autant d'instruments maritimes de l'OIT que possible, et nous devions, le cas échéant, les actualiser.

Or nous disposons désormais d'une convention qui a été décrite comme une charte des droits des gens de mer et comme le quatrième pilier de la législation maritime. En d'autres termes, Christophe Colomb a trouvé quelque chose dont il n'aurait jamais osé rêver lorsqu'il s'est mis en route. Il a découvert les Bahamas.

Nous, nous sommes aussi parvenus à quelque chose que nous n'aurions jamais osé croire possible lorsque nous avons commencé notre voyage, à savoir cette remarquable convention. Heureusement pour nous, nous avons quelque chose que Christo-

phe Colomb n'avait pas. Nous avons un pilote pour nous guider dans ces eaux parfois agitées. Il est important de reconnaître le rôle important qu'a joué Bruce Carlton au cours de ces deux dernières semaines en tant que président du Comité plénier.

Nous avons maintenant sous les yeux la plus volumineuse convention établie par l'OIT (108 pages). C'est aussi la convention la plus complète que l'Organisation ait jamais élaborée. Elle constitue un grand pas en avant pour les gens de mer. Elle est le résultat d'un gigantesque effort tripartite.

Je recommande que cette session maritime de la Conférence internationale du Travail adopte le rapport et la convention, y compris ses annexes. C'est un document historique. Alors, faisons de demain une journée historique. Demain sera une journée qui vivra dans la mémoire de ceux qui travaillent dans le secteur maritime.

Vous serez tous heureux et fiers d'avoir pris part à une Conférence couronnée de succès, d'avoir contribué à cette convention tout à fait novatrice. Je vous invite donc instamment tous à voter «oui» demain.

Original anglais: M. LINDEMANN (employeur, Allemagne; vice-président employeur du Comité plénier)

Lorsqu'il a clos la session finale du Comité plénier vendredi dernier, son excellent président, Bruce Carlton, a évoqué la route longue et sinueuse que nous avons dû emprunter pour arriver là où nous sommes parvenus aujourd'hui. Dans les remarques liminaires que j'ai prononcées devant ce Comité plénier, il y a à peu près deux semaines, j'ai exprimé le vœu que cette Conférence fasse date dans l'histoire.

La route a peut-être semblé longue et sinueuse, mais nous sommes arrivés à destination et nous avons fait l'histoire.

J'ai participé à ma première Conférence du travail maritime en 1975-76 et cette Conférence sera ma dernière. Alors peut-être me laisserez-vous le plaisir de vous rappeler ce à quoi nous sommes parvenus.

Le secteur des transports maritimes est un secteur à vocation tout particulièrement internationale, c'est un élément essentiel pour le commerce mondial et la prospérité des nations. Fortement réglementé, il est tributaire de l'élaboration et de l'application effectives de normes internationales favorisant l'épanouissement d'une concurrence loyale. Mais, malgré les efforts soutenus déployés par l'Organisation, l'application de normes internationales du travail dans le secteur maritime a été inégale.

Cette Conférence, ainsi que la longue route sinueuse que nous avons empruntée pour parvenir là où nous sommes, a changé tout cela. Nous disposons désormais d'une convention du travail maritime consolidée qui englobe quasiment tout ce dont nous avons besoin pour instaurer un régime uniforme et acceptable pour les gens de mer du monde entier.

Comme cela a été dit à plusieurs reprises au cours des deux semaines et demie qui se sont écoulées, nous avons enfin érigé le quatrième pilier du droit international maritime qui complétera les conventions SOLAS, MARPOL et STCW.

Cet exercice était fondé sur une certaine vision de l'avenir et nous pouvons, à juste titre, être fiers du résultat auquel nous sommes parvenus.

Bien entendu, c'est à nous tous maintenant qu'il appartient de faire en sorte que les choses fonction-

nent bien mais, compte tenu de l'esprit dans lequel nous avons travaillé, je n'ai aucun doute que nous réussirons.

Que nous faut-il faire maintenant? Tout d'abord, il faudra que la convention recueille un soutien massif lorsque nous voterons demain. S'agissant des armateurs, nous invitons instamment tous les délégués présents à voter «oui» à l'unanimité, en sorte d'émettre un clair signal de soutien en faveur de ce à quoi nous sommes parvenus. Deuxièmement, nous demandons à tous les gouvernements de se mettre au travail et de prendre rapidement les mesures nécessaires pour procéder à la ratification de la convention dans les meilleurs délais. Enfin, troisièmement, nous demandons au Bureau de prendre les dispositions nécessaires pour aider les administrations qui en ont besoin à mettre en œuvre la convention. Voilà les mesures importantes que nous devons prendre.

Pour conclure, j'aimerais rendre hommage à ceux qui nous ont aidés à rendre tout cela possible: à nos partenaires sociaux qui ont partagé notre vision d'une convention consolidée et qui, malgré des divergences inévitables, ont fait en sorte que nous arrivions là où nous voulions arriver; aux gouvernements qui se sont engagés dans le processus et qui ont accepté les responsabilités qui leur incomberont; à vous, Monsieur le Président, qui nous avez guidés d'une main très amicale mais ferme non seulement durant ces dernières semaines, mais également pendant les semaines préparatoires au cours de ces dernières années, et à Bruce Carlton qui a fait un excellent travail avec beaucoup d'humour et de bonne volonté au sein du Comité plénier et pendant la Conférence préparatoire; aux interprètes dont les compétences ont permis de rendre compréhensibles des textes incompréhensibles, même tard dans la soirée; à l'excellente équipe d'armateurs que j'ai eu l'honneur et le privilège de diriger et, enfin et surtout, à celle que notre rapport dénomme prosaïquement «la représentante du Secrétaire général», M^{me} Cleopatra Doumbia-Henry. Malgré tout le travail que nos collègues et nous-mêmes avons effectué, cette aventure n'aurait pas été possible sans l'énergie de «Cleo» qui doit avoir rendu la vie impossible à ses supérieurs comme à ses subordonnés mais qui néanmoins a su mener à terme ce grand œuvre. Merci à elle et à toute son équipe. Nous sommes fiers de vous.

Monsieur le Président, je crois que nous pouvons vraiment nous féliciter de ce que nous avons fait. Nous avons élaboré une convention qui fera date dans l'histoire et qui, je l'espère, pourra être considérée comme un modèle dans cette Organisation. Nous avons un secteur industriel dont nous pouvons être fiers à juste titre, et cette convention témoigne de sa détermination à assumer ses responsabilités comme il se doit.

Je rends hommage à tous ceux qui ont rendu cette entreprise possible.

Original anglais: M. ORREL (travailleur, Royaume-Uni; vice-président travailleur du Comité plénier)

Avec votre permission, et sans vouloir abuser de la patience des interprètes, j'aimerais faire quelques remarques avant de passer au discours proprement dit.

Lorsque le Comité plénier a commencé ses travaux, les gens de mer ont fait référence à ce célèbre groupe de rock, les Beatles, et aux paroles de la chanson «The Long and Winding Road», à cette

route longue et sinueuse qui nous attendait. À l'issue de la réunion, notre Président, M. Bruce Carlton, n'a pas seulement évoqué cette route longue et sinueuse, il a aussi lancé un défi musical aux nostalgiques que nous sommes. Je tiens donc tout d'abord à rendre hommage à Bruce et à relever ce défi: dans sa réponse, j'aimerais qu'il nous dise où j'ai emprunté certaines des expressions qui vont suivre.

Pour parvenir là où nous sommes aujourd'hui, nous avons suivi une route longue et sinueuse et, grâce à la bonne volonté des différentes parties, qui ont été disposées à s'écouter les unes les autres et à faire des compromis, nous avons réussi à jeter un pont sur des eaux agitées. Nous avons ainsi pu aller plus loin et trouver le son du silence. Et maintenant, je reviens à mon texte.

Les gens de mer considèrent que l'accord auquel nous sommes parvenus satisfait tout le monde. Bien sûr, il est des sujets sur lesquels nous aurions tous préféré parvenir à des résultats différents, mais telle est la nature des négociations tripartites ici, à l'OIT. En fait, cela montre que le dialogue social tripartite fonctionne, et cela permettra, nous l'espérons, de renforcer le processus de l'OIT dans d'autres domaines.

Nous estimons que l'accord que nous avons conclu contribuera de manière importante à garantir un travail décent en mer et à apporter de véritables changements aux conditions de vie de nombreux gens de mer à travers le monde. L'accord réalise un bon équilibre entre les droits des gens de mer et une certaine souplesse d'application, tout en prévoyant un mécanisme de mise en application et de contrôle solide. L'instrument contient également un certain nombre d'innovations significatives par rapport aux procédures normales de l'OIT. Il est à espérer que la convention sera largement ratifiée et qu'elle constituera le quatrième pilier réglementaire du secteur maritime, lui apportant sur le plan social et sur le plan du travail, ce que les conventions SOLAS, STCW et MARPOL lui ont apporté dans les domaines de la sécurité maritime, de la formation et de la protection du milieu marin.

Le texte correspond au droit international applicable, à savoir notamment que l'Etat du pavillon est responsable au premier chef de veiller à ce que les navires battant son pavillon se conforment aux règles, procédures et pratiques reconnues à l'échelon international et de prendre les mesures qui s'imposent pour en garantir le respect.

Pendant les longues années de négociation, toutes les parties ont fait des concessions considérables, et cela nous a permis de parvenir à l'accord généralement accepté que nous considérons avoir conclu. Des concessions très importantes ont aussi été faites pendant la réunion de ce Comité plénier, qui était la dernière réunion de négociation pour répondre aux besoins exprimés par les diverses parties, y compris les gens de mer. Il est à espérer que les Etats qui ont bénéficié de ces concessions ratifieront la convention, faute de quoi, nous serons nombreux à penser qu'ils n'ont pas négocié de bonne foi, ce qui aura des conséquences pour les négociations futures tant à l'OIT qu'ailleurs. Nous estimons que, lorsque les mandats de l'OIT se mettent d'accord pour accéder à une demande qui leur est faite de tenir compte de conditions nationales spécifiques, ceux qui bénéficient d'un tel accord ont une obligation envers tous les autres Membres et doivent ratifier la convention.

Nous avons comme d'habitude tiré un très grand profit de la direction tout à fait avisée du président du Comité plénier, M. Bruce Carlton. Il a fait preuve d'un solide jugement, d'un excellent sens de l'humour, même dans les heures les plus difficiles. Son style décontracté, vous en conviendrez, était une façade derrière laquelle se cachait la ferme résolution de parvenir à un résultat mutuellement acceptable. Les gens de mer et moi-même le remercions de son travail considérable et de son dévouement qui ont permis de parvenir à ce résultat positif.

D'après notre expérience, le groupe gouvernemental n'est pas toujours concentré et parfois trop introspectif pour pouvoir s'adapter et répondre aux besoins des partenaires sociaux. Tel n'a pas été le cas pendant cette Conférence et nous avons grandement apprécié le travail de M. Zhang.

Sans le compromis soigneusement rédigé qu'il a présenté à la réunion intersession concernant le titre 5, je doute que cette session aurait eu lieu, et nous le remercions chaleureusement.

Nous avons bénéficié de tout le soutien que nous pouvions souhaiter de la part du Bureau. La qualité des documents a toujours été impeccable, ce qui témoigne d'une rédaction soignée et de recherches détaillées. Nous avons bénéficié du service d'excellents interprètes. Cela nous a permis de nous comprendre les uns les autres, ce qui n'est pas toujours facile lorsque je parle. Je crois que l'on peut rendre un hommage tout particulier aux personnes qui ont interprété mes interventions. Le dur travail et les longues heures de travail consacrées par les collaborateurs du Bureau nous ont permis de disposer rapidement des documents dont nous avions besoin pour nos travaux avant les réunions. Nous aimerions également complimenter l'ancien Conseiller juridique, Loïc Picard, qui nous a toujours aidé grâce à ses avis juridiques, lesquels nous ont souvent permis d'éviter des impasses totales et de trouver une issue acceptable.

Nous devons ensuite remercier Cléo – et puis qu'elle est présente nous pouvons dire des choses agréables à son sujet – dont le discernement, la détermination, l'acharnement au travail, l'engagement et l'obstination ont souvent été essentiels pour faire avancer nos travaux. Elle a fait en sorte qu'aucune procédure n'entrave leur progrès. Il est évident que sans elle nous n'aurions pas eu de convention à adopter.

J'aimerais également complimenter une fois de plus mon homologue du groupe des armateurs pour son acuité politique. Dierk a représenté les intérêts des armateurs de manière tout à fait compétente, mais il a également veillé à ce que le pragmatisme et les valeurs tripartites de l'OIT prévalent sur l'idéologie et le dogmatisme. Sans sa maturité, son sens de la diplomatie et son engagement en faveur d'un véritable dialogue social, nous ne serions jamais parvenus à ce résultat positif.

Il convient également de noter qu'il s'agit vraisemblablement, pour un grand nombre de personnes, de la dernière session maritime de la Conférence internationale du Travail à laquelle elles assistent. Certaines d'entre elles participent à ces sessions depuis de nombreuses années et nous leur souhaitons plein succès pour l'avenir.

Les gens de mer et moi-même quitterons ces lieux pleins d'optimisme car nous sommes certains qu'il existe une volonté politique de faire en sorte que l'accord que nous avons conclu se traduise en actions concrètes au niveau national, et que le proces-

sus de ratification aboutira rapidement à une transposition de la convention dans les législations nationales.

Il va sans dire que le groupe des gens de mer votera en faveur de l'adoption de cette convention demain et qu'il demande à tous de faire de même.

Original anglais: M. CARLTON (gouvernement, Etats-Unis; président du Comité plénier)

J'ai l'honneur maintenant de relever le défi – que j'accepte – qui m'a été lancé par le porte-parole des gens de mer, M. Brian Orrell. Il a parlé de pont au-dessus des eaux troubles et de son du silence: deux chansons qui sont des deux seules personnes qui n'ont pas les pouvoirs pour participer à cette Conférence aujourd'hui: Simon et Garfunkel! Et, si nous poursuivons la métaphore, nous pouvons dire que nous sommes au croisement des chemins – *Crossroads* – autre morceau brillamment réinterprété par un groupe britannique, les *Cream*, composé d'Eric Clapton, de Jack Bruce et de Ginger Baker. C'est un Afro-Américain – Robert Johnson – qui, dans les années trente, a écrit *Crossroads*. Bon, je m'en tiendrai là.

(Applaudissements.)

Comme je l'ai dit lors de la clôture de la dernière séance du Comité plénier, c'est pour moi, personnellement, et pour mon gouvernement – les Etats-Unis d'Amérique – à la fois un honneur et un privilège d'avoir été sollicité pour être le président du comité. Ce fut aussi un plaisir particulier d'avoir eu l'occasion de travailler avec les Vice-présidents – M. Brian Orrell, du Royaume-Uni, et M. Dierk Lindemann, de l'Allemagne –, ainsi qu'avec les membres de la Commission d'organisation des travaux.

Je suis très fier du travail qui a été accompli par le Comité plénier. La tâche qui lui a été confiée était énorme, à savoir l'analyse et l'examen détaillés de plus de 100 pages d'un texte juridique qui, une fois adopté, s'appellera la convention du travail maritime, 2006. Comme nous l'ont dit les rapporteurs, nous avons achevé notre travail et vous en avez la preuve devant vous. C'est une tâche que trois commissions techniques n'ont pu achever pendant la Conférence technique maritime préparatoire. Au début de la semaine, le Secrétaire général de l'OMI l'a appelée la «super convention». A mon avis, c'est la «super performance» du Comité plénier qui a rendu cela possible.

Au nom du comité, je voudrais remercier pour leur excellent travail les trois rapporteurs du comité, M^{me} Abdel Hamid Elsayed, de l'Egypte, M. Bell, des Bahamas, et M. Bompoulos, de la Grèce. Ils ont présenté un compte rendu clair, concis, précis et très riche des activités du comité dans leur synthèse et le long rapport que nous allons examiner aujourd'hui. Encore une fois, je voudrais les remercier de leur travail. Il semble qu'en plus des DVD, des CD et de la convention notre travail se traduit également par un livre très épais. Ce qui m'amène à mentionner et à remercier, dans cette plénière, le secrétariat extrêmement professionnel qui a servi le comité, et les nombreuses personnes qui ont travaillé dans les coulisses pour préparer ce rapport et les nombreux documents que nous avons reçus tous les jours. Nous pensons tous que nous avons travaillé dur durant ces semaines, mais n'oubliez pas que leur travail commençait lorsque nous rentrions chez nous.

Je tiens également à dire pendant cette plénière toute ma gratitude et mon respect pour vous tous, participants du Comité plénier. Le comité n'a été en mesure d'assumer son mandat que parce que ses membres étaient bien préparés et parce qu'ils ont bien discuté et se sont concentrés sur leur travail. Ils ont témoigné d'une très grande compréhension du contenu et du contexte de cette nouvelle convention. Ils ont bien compris tout le travail accompli durant toutes ces décennies, ils ont saisi toute la portée de cette œuvre pour les décennies à venir. Les membres du comité étaient prêts à prendre des risques, à rechercher des solutions à des problèmes ardues et, si nécessaire, à prendre des décisions parfois difficiles. Même en cas de désaccord, le respect n'a jamais manqué. Nous avons eu des moments d'humour et de fête, nous avons même chanté. Je me demande s'il est déjà arrivé que l'on chante à l'occasion d'une Conférence internationale du Travail? Mais le plus important est que nous avons achevé notre travail, avons élaboré une convention à laquelle nous sommes fiers d'être associés et continuerons de l'être.

Je pense que nos temps de travail ne respectaient pas toujours pleinement certaines normes du travail mais, à mon avis, il s'agissait d'un travail décent. Un travail éminemment utile, créatif et respectueux. Nous avons des objectifs clairs et nous avons obtenu des résultats mesurables. En tout cas, la pile d'amendements n'a cessé de s'amenuiser.

La décision de la plénière de mettre en place un Comité plénier et de travailler dans le cadre des traditions et du Règlement intérieur de l'OIT n'a pas peu contribué à notre succès. La décision de nous octroyer quelque liberté, quelque latitude à l'intérieur de ces traditions et de ces règles – pour permettre à la forme de suivre la fonction – a été l'élément déterminant de notre réussite. La Commission d'organisation des travaux – et je crois comprendre que c'est quelque chose de nouveau à l'OIT – a également joué un rôle très important. Elle a vraiment travaillé pour notre compte, pour essayer de permettre au travail du comité de se poursuivre, pendant qu'on essayait de régler les difficultés et que des propositions de solutions nous étaient ensuite soumises.

En tant que président, j'ai particulièrement apprécié, de temps à autre, de pouvoir passer le ballon au Président de la Conférence et aux «amis du Président». Cela a été extrêmement utile pour le comité et a fourni la preuve des qualités de dirigeant de Jean-Marc Schindler. Je voudrais dire un très grand merci à tous les délégués qui ont travaillé lors des réunions supplémentaires des groupes de travail pour trouver des solutions à des problèmes particuliers. Je ne peux vous dire à quel point je suis reconnaissant que, en tant que Comité plénier, nous n'ayons pas été obligés de rentrer dans des débats détaillés sur les dispositions relatives à l'entrée en vigueur et sur les amendements, mais que, au contraire, nous ayons pu bénéficier de la sagesse du groupe de travail.

J'espère que le Directeur général et que le Président du Conseil d'administration ont noté que cette approche a très bien fonctionné, parce que nous avons innové. Je crois que nous avons placé la barre très haut pour les futures Conférences internationales du Travail. Je pense que nos travaux – ainsi que nos méthodes de travail – vont créer de nouvelles attentes pour les futures conférences. Chacun s'attendra certainement à ce qu'elles soient aussi

intéressantes et passionnantes que celle-ci, et j'espère qu'elles produiront des conventions aussi solides que celle que nous venons d'élaborer. Pour terminer, je voudrais vous poser deux questions. Premièrement, souhaiteriez-vous refaire le travail accompli depuis cinq ans sur cette nouvelle convention du travail maritime? Honnêtement, je crois que, tous, nous répondrions non. Ma deuxième question est la suivante: êtes-vous fiers du travail que vous avez accompli au cours de ces cinq ans, et de son résultat: ce nouveau quatrième pilier, cette nouvelle convention du travail maritime? Je ne parle qu'en mon nom, mais ma réponse est un oui sans réserve. J'espère que vous partagez mon point de vue. Merci beaucoup

Le PRÉSIDENT

Je déclare la discussion ouverte et je donne la parole à M^{me} Mohamed, déléguée gouvernementale du Kenya, qui prend la parole au nom du groupe africain.

Original anglais: M^{me} MOHAMED (gouvernement, Kenya)

J'interviens au nom d'un certain nombre de délégations africaines qui sont présentes ici aujourd'hui: le Nigéria, le Kenya, le Soudan, le Libéria, le Mozambique, la Namibie, l'Égypte, la Tunisie, le Ghana, l'Algérie, le Sénégal et l'Afrique du Sud.

Les délégations au nom desquelles j'interviens souhaiteraient présenter leurs condoléances au peuple et au gouvernement de l'Égypte, pour les pertes tragiques qui ont eu lieu suite à la catastrophe du bateau égyptien, *Al Salam*.

Comme la Conférence touche à sa fin, nous voudrions nous engager au nom des gouvernements et des peuples africains à travailler avec vous tous et avec ceux qui vous représentent pour faire en sorte que le secteur du transport maritime soit un catalyseur pour un commerce international sûr, efficace et sécurisé.

Nous saluons cette convention du travail maritime consolidée en tant qu'instrument qui va certainement contribuer à la réalisation des objectifs du développement du Millénaire, notamment le premier, à savoir réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015, ce qui nécessite pour les pays africains un taux de croissance économique moyen annuel de 7 pour cent. Comme vous le savez, nous n'y sommes pas encore, mais c'est notre intention d'y parvenir.

L'Afrique représente près de 9 pour cent de la flotte marchande totale mondiale, alors que la capacité du fret exprimée en TEU concernant l'Afrique a augmenté de manière constante et continue avec d'autres régions. La flotte marchande pour les pays en développement de l'Afrique a diminué de manière marginale pour atteindre 5,6 millions de tonnes en 2005. Cette situation comporte des empêchements structurels qui affectent le potentiel des pays africains de développer ses économies, et par conséquent de renverser le cycle de la pauvreté accablante et du chômage.

Aujourd'hui, nous sommes dans un monde qui est marqué par la mondialisation rapide et généralisée où l'écart économique entre les riches et les pauvres ne cesse de croître. La majorité des pauvres viennent de l'Afrique et elle est en augmentation. Nous pensons que nous n'avons pas d'autre choix que de défendre les intérêts des pays en voie de développement. Nous pensons également que nous pouvons contribuer à résoudre ce problème si nous mettons, avec vous tous, le développement au cœur même de

nos activités. C'est ce que recherche l'Union africaine quand elle souhaite revoir la Charte du transport maritime africain. Cela va donc nous permettre de tenir compte de l'évolution de nos secteurs maritimes et également de tenir compte des valeurs qui ont été intégrées dans la convention du travail maritime consolidée.

C'est dans ce contexte que nous demandons à l'OIT de prendre des mesures actives en partenariat avec les Etats africains pour assurer l'adoption et la mise en œuvre rapide de la convention du travail maritime consolidée. Un tel partenariat permettrait aux Etats africains d'améliorer la situation en matière de ratification des conventions. Nous regrettons de ne pas en avoir ratifié davantage, car 15 Etats seulement ont ratifié les conventions et recommandations maritimes précédentes.

Les mesures que nous avons décrites doivent nécessairement compléter des initiatives qui sont adoptées par d'autres acteurs internationaux, dont le but est de trouver des solutions durables aux défis que rencontre l'Afrique. Cela ne pourra que renforcer la capacité de l'Afrique à poursuivre son programme en matière de développement, visant à éradiquer la pauvreté et le chômage.

Nous, les pays africains, nous engageons à soutenir massivement cet instrument consolidé. Nous vous remercions également de nous avoir donné la parole et d'avoir pu participer à ce processus historique. Nous sommes très fiers également du résultat de cette Conférence.

Le PRÉSIDENT

Nous allons procéder à l'approbation du rapport du Comité plénier, c'est-à-dire du résumé des discussions qui figure dans les paragraphes 1 à 1176.

Original anglais: M. LIDAL (gouvernement, Suède)

Pourrait-on apporter une correction au paragraphe 909 dans la version anglaise? Il s'agit de l'année de l'adoption du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté en 1966 et non pas en 1996. Merci.

Le PRÉSIDENT

Je vous remercie. La correction sera apportée.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que le rapport est approuvé?

(Le rapport – paragraphes 1 à 1176 – est approuvé.)

**PROJET DE CONVENTION DU TRAVAIL
MARITIME CONSOLIDÉE: ADOPTION**

Le PRÉSIDENT

Nous passons à l'adoption du projet de convention du travail maritime consolidée qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 7 partie II. Nous procéderons article par article et règle par règle, en commençant par le préambule.

(Le préambule, les articles I à XVI, les règles et le code, ainsi que les annexes du projet de convention sont adoptés successivement.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que le projet de convention est adopté dans son ensemble, avec les règles et le code, ainsi que les annexes?

(Le projet de convention est adopté dans son ensemble, avec les règles et le code, ainsi que les annexes.)

Conformément à l'article 40, paragraphe 7, du Règlement de la Conférence, les dispositions de la convention que nous venons d'adopter seront soumises au Comité de rédaction de la Conférence afin de s'assurer que toutes les dispositions adoptées figurent dans le texte définitif.

Original anglais: M. ALIYU (gouvernement, Nigéria)

J'ai parcouru tous ces documents et il me semble que Bruce Carlton n'a pas été remercié par les délégués. Le Nigéria tient, au nom des autres délégations, à remercier Bruce Carlton et son équipe pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. J'attendais que de nombreux commentaires soient faits. La seule remarque qui a été faite concerne une correction proposée. Alors, par l'intermédiaire du Président, j'aimerais remercier M. Carlton et son équipe.

Le PRÉSIDENT

Je vous remercie aujourd'hui, chacun d'entre vous, d'avoir adopté cette convention. Je crois que c'est un grand progrès et que nous n'avons pas fini d'en mesurer les effets.

(La séance est levée à 12 h 55.)

Huitième séance

Mercredi 22 février 2006, 15 h 25

Présidence de M. Schindler

Le PRÉSIDENT

Cette huitième séance de la 94^e session (maritime) de la Conférence internationale du Travail sera brève: l'ordre du jour n'est pas chargé. Avant de commencer les travaux, je souhaiterais préciser que, pendant la séance à laquelle le *Compte rendu provisoire* n° 13 se réfère, mes remerciements s'adressaient au gouvernement de la République populaire de Chine. Or une erreur s'est glissée dans la version anglaise, qui sera donc corrigée en conséquence. Les versions française et espagnole de ce *Compte rendu* reflètent en revanche fidèlement mes propos.

Je donne la parole à M. Pdraig Crumlin.

Original anglais: M. CRUMLIN (travailleur, Australie)

Dans la réponse que j'ai présentée au nom des gens de mer lundi dernier, j'ai cité un certain nombre d'exemples clairs des difficultés auxquelles les gens de mer peuvent se trouver confrontés, et se trouvent effectivement confrontés, à bord de certains navires. Afin qu'il n'y ait aucun malentendu, j'aimerais préciser que je ne souhaitais offenser aucun Etat particulier.

DEUXIÈME RAPPORT DE LA COMMISSION

DE PROPOSITION: PRÉSENTATION ET APPROBATION

Le PRÉSIDENT

Je vous propose de passer au principal point de l'ordre du jour, qui est l'approbation du deuxième rapport de la Commission de proposition. Ce rapport figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 3-1.

Je donne la parole à M^{me} Albuquerque, présidente de la Commission de proposition, pour qu'elle présente le rapport.

Original anglais: M^{me} RIBEIRO ALBUQUERQUE (gouvernement, Brésil; présidente de la Commission de proposition)

C'est un honneur pour moi que de vous présenter le deuxième rapport de la Commission de proposition. Comme vous le savez, la Commission de proposition a été chargée par la Conférence d'examiner toute résolution liée à des sujets à l'ordre du jour, et de faire rapport à la plénière sur les textes en question.

Vingt et une résolutions ont été soumises à la Conférence dans les délais prévus et ont été jugées recevables par les membres du Bureau de la Conférence. Ce grand nombre de résolutions est sans aucun doute le signe de l'intérêt manifeste que soulè-

vent les sujets couverts par le projet de convention du travail maritime, 2006, et aussi de l'importance que chacun accorde au suivi des problèmes qui devront être réglés pour garantir son application et son entrée en vigueur.

La Commission de proposition a examiné les projets de résolutions au cours de ses réunions du matin et de l'après-midi du lundi 20 février. Malgré le peu de temps dont elle disposait, elle est parvenue à passer en revue tous les textes proposés, et elle en a adopté dix-sept. A cet égard, je tiens à souligner les efforts considérables déployés par tous ses membres, tant pendant les séances qu'au cours des consultations très longues mais aussi très fructueuses qui ont eu lieu; un très large consensus s'est dégagé sur des résolutions couvrant toute une série de sujets.

Tous les participants ont abordé cette tâche dans un véritable esprit de coopération et de tripartisme et les discussions ont été un authentique exemple de dialogue social. A ce propos, je voudrais d'ailleurs exprimer ma reconnaissance à tous les membres de la commission.

Parmi les projets de résolution qui n'ont pas été adoptés par la commission, un n'a pas été appuyé et il est donc tombé, deux autres ont été retirés quand il est devenu clair qu'un accord était impossible, et deux autres encore, qui avaient été soumis par les armateurs et par les gens de mer respectivement, ont été fusionnés et adoptés sous la forme d'une résolution unique.

Comme je l'ai mentionné, et comme cela ressort du rapport, la grande majorité ces résolutions ont été adoptées par consensus. Quand des membres avaient des réserves à formuler, il en a été pris note dans le rapport.

La commission a considéré ces résolutions comme un outil pour dresser un programme de travail complet relatif la mise en vigueur de la convention du travail maritime, 2006. Les textes adoptés font partie du processus qui sous-tend cet instrument très important et novateur. Les trois groupes sont bien conscients que, en créant ce programme de mise en vigueur, les résolutions demandent qu'un grand nombre de réunions tripartites d'experts soient organisées, ce qui ne manquera pas d'avoir des incidences financières pour l'OIT.

Je souhaite souligner cependant qu'il s'agit là en fait d'un programme à long terme, et la commission espère que le Conseil d'administration examinera

avec bienveillance ces recommandations et leur accordera la priorité requise.

Pour conclure, je voudrais remercier mes collègues du groupe gouvernemental de l'immense honneur qu'ils ont fait à mon pays, le Brésil, et qu'ils m'ont fait personnellement en m'élisant présidente de cette Commission de proposition.

Je souhaite aussi remercier tout particulièrement et très chaleureusement les vice-présidents armateur et gens de mer de la commission, à savoir M. Dierk Lindemann et M. Brian Orrell. Leur vaste expérience et leur talent de négociateurs ont été d'un très grand secours pendant ces discussions. Je souhaite remercier encore tout particulièrement toute l'équipe qui se trouve à ma droite, M. Steve Marshall et M^{me} Cleopatra Doumbia-Henry pour le soutien indéfectible qu'ils nous ont accordé.

Je vous soumetts donc le deuxième rapport de la Commission de proposition. Je le soumetts à la Conférence et je vous recommande d'adopter les dix-sept résolutions qu'il contient.

Original anglais: M. NYGAARD (gouvernement, Norvège)

Nous remercions la Commission de proposition de son rapport et des résolutions qui nous sont soumises. Ma délégation voudrait formuler des observations sur deux des résolutions: la résolution concernant l'élaboration de directives pour le contrôle par l'Etat du port et la résolution concernant l'élaboration de directives pour l'inspection par l'Etat du pavillon.

S'agissant de la résolution concernant l'élaboration de directives pour le contrôle par l'Etat du port, nous considérons que ce contrôle constitue un volet important de la mise en œuvre de la convention dans notre pays. Nous avons l'intention de coopérer avec d'autres Membres, dans le cadre du Mémoire d'entente de Paris sur le contrôle par l'Etat du port, pour que la mise en œuvre dans différents pays soit harmonisée. Nous pensons que cette mise en œuvre au niveau national doit commencer avant que l'on ne puisse enregistrer les résultats décrits dans la résolution. Nous nous réjouissons des directives futures de l'OIT qui permettront de promouvoir une harmonisation plus poussée à l'échelon mondial sur la base de l'expérience acquise dans les différents pays.

Pour ce qui est de la résolution concernant l'élaboration de directives pour l'inspection par l'Etat du pavillon, nous pensons qu'il faudra un peu de temps avant de mener à bien les tâches qui sont fixées. Pour un certain nombre de raisons pratiques, nous souhaiterions que les Membres ne sursoient pas à l'application de la convention en attendant que les directives soient prêtes, mais plutôt qu'ils cherchent à se doter de procédures nationales selon les besoins.

Nous pensons également que les futures directives de l'OIT devraient s'inspirer de l'expérience nationale faite par différents pays appliquant la convention. De plus, nous voudrions faire observer que, comme mécanisme de mise en application de la convention, les inspections par l'Etat du pavillon priment sur le contrôle par l'Etat du port. Nous devrions donc établir en priorité les procédures régissant l'inspection par l'Etat du pavillon, à la fois au niveau national et en ce qui concerne les futures directives de l'OIT.

Original anglais: M. EVANS (gouvernement, Australie)

Ma délégation a des amendements à soumettre au sujet des interventions faites par l'Australie dans les paragraphes 61 et 80. Ils ont déjà été remis au secrétariat.

Original anglais: M. SMEJELL (gouvernement, Norvège)

Je voulais simplement dire qu'en ma qualité de vice-président du groupe gouvernemental j'ai pris la parole à la Commission de proposition et j'aurai donc quelques corrections à apporter aux paragraphes 109, 117 et 120. J'ai déjà remis le texte au secrétariat.

Original allemand: M^{me} SCHLEEGER (gouvernement, Allemagne)

Je voudrais simplement dire que nous avons des petites modifications à apporter aux paragraphes 91 et 96, que nous soumettrons au secrétariat.

Le PRÉSIDENT

Nous passons à l'approbation du rapport de la Commission de proposition, avec les modifications qui viennent d'être suggérées et remises au secrétariat.

En approuvant ce rapport, nous adoptons les dix-sept résolutions qui y sont jointes et qui, comme l'a indiqué M^{me} Albuquerque, ont toutes été adoptées par la commission.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que le deuxième rapport de la Commission de proposition est approuvé et que les dix-sept résolutions sont adoptées?

(Le rapport, sous réserve des modifications demandées, est approuvé et les dix-sept résolutions sont adoptées dans leur ensemble.)

Je tiens à féliciter les membres de cette commission pour leur travail, et le secrétariat pour le soutien qu'il lui a apporté pendant tous ses travaux.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PARITAIRE MARITIME

Le PRÉSIDENT

Il reste un point à examiner. Il incombe à la Conférence de désigner les membres de la Commission paritaire maritime. Je donne donc la parole au Greffier pour qu'il puisse vous faire lecture des listes proposées par les groupes.

Original anglais: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

La liste des candidats présentés par les groupes se lit comme suit:

Membres employeurs titulaires:

M. Payne (*Australie*)
M. Morales Villamor (*Chili*)
M. Wengel-Nielsen (*Danemark*)
M. El Kady (*Egypte*)
M. Sulpice (*France*)
M. Lindemann (*Allemagne*)
M. Koltsidopoulos (*Grèce*)
M. Hajara (*Inde*)
M. Aglieta (*Italie*)
M. Iuka (*Japon*)
M. Ali (*Koweït*)
M. Hollaar (*Pays-Bas*)
M. Kazakos (*Chypre*)
M. Vatne (*Norvège*)
M. Salinas (*Philippines*)
M. Niemiec (*Pologne*)
M. Park (*République de Corée*)

M. Volchenkov (*Fédération de Russie*)

M. Brookes (*Royaume-Uni*)

M. Cox (*Etats-Unis*)

Membres employeurs adjoints:

M. Cabral (*Argentine*)

M^{me} Simons (*Belgique*)

M. Ocejo (*Mexique*)

M. Sprangers (*Suède*)

Membres travailleurs titulaires:

M. Mesatywa (*Afrique du Sud*)

M. Serang (*Inde*)

M. Idemoto (*Japon*)

M. Oca (*Philippines*)

M. Crumlin (*Australie*)

M. Wu (*Chine*)

M. Biesold (*Allemagne*)

M. Pavlov (*Fédération de Russie*)

M^{me} Smith (*Norvège*)

M. Di Fiore (*Italie*)

M. Berlau (*Danemark*)

M. Hallas (*Grèce*)

M. Abrahamsson (*Suède*)

M. Pérez-Vega Artime (*Espagne*)

M. Orrell (*Royaume-Uni*)

M. Jouault (*France*)

M. Berlan (*Croatie*)

M. Sarton (*Pays-Bas*)

M. Heindel (*Etats-Unis*)

M. Almeida Filho (*Brésil*)

Membres travailleurs adjoints:

M. Al Sobeihy (*Egypte*)

M. Buckman (*Ghana*)

M. Gralewicz (*Canada*)

M. Castro (*Argentine*)

Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que les propositions de nomination à la Commission paritaire maritime sont adoptées?

(Les propositions sont adoptées.)

M. THULLEN (*gouvernement, Equateur*)

Je ne veux pas laisser passer l'occasion d'adresser quelques paroles de remerciement à M^{me} Vera Albuquerque. Je le ferai en anglais parce que c'est la langue dans laquelle nous communiquons.

(L'orateur poursuit en anglais.)

En tant qu'ancien membre du personnel du BIT et en tant que délégué ayant participé à de très nombreuses commissions des résolutions de la Conférence, je voudrais simplement dire qu'au nom des gouvernements ici présents, nous avons beaucoup apprécié votre façon de diriger nos travaux, avec efficacité, avec beaucoup d'humour, et ce malgré d'immenses difficultés. Nous nous sommes effectivement retrouvés dans des situations très difficiles. Je tiens donc à vous remercier très sincèrement et j'invite mes collègues à vous applaudir.

(Applaudissements.)

Le PRÉSIDENT

Je déclare close la huitième séance.

(La séance est levée à 15 h 50.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Septième séance

Rapports de la Commission de vérification des pouvoirs: Présentation des rapports dont la Conférence prend acte	1
<i>Orateur:</i> M. Ezeasor (<i>président et rapporteur</i>)	
Rapport du Comité plénier: Présentation, discussion et approbation.....	2
<i>Orateurs:</i> M. Boumpopoulos (<i>rapporteur</i>), M. Bell (<i>rapporteur</i>), M. Lindemann (<i>vice-président employeur</i>), M. Orrell (<i>vice-président travailleur</i>), M. Carlton (<i>président</i>), M ^{me} Mohamed, M. Lidal	
Projet de convention du travail maritime consolidée: Adoption	8
<i>Orateur:</i> M. Aliyu	

Huitième séance

Deuxième rapport de la Commission de proposition: Présentation et approbation	9
<i>Orateurs:</i> M. Crumlin, M ^{me} Ribeiro Albuquerque (<i>présidente de la Commission de proposition</i>), M. Nygaard, M. Evans, M. Smefjell, M ^{me} Schleegeer	
Désignation des membres de la Commission paritaire maritime	10
<i>Orateur:</i> M. Thullen	